

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2314

18 septembre 2012

SOMMAIRE

Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en abrégé AFME AG	111048	Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	111059
Beischent Sàrl	111044	Corsair III Participations S.à r.l.	111060
Bellatrix S.à r.l.	111026	Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l.	111060
Blackburn International Luxembourg ...	111044	Danaïdes S.A.	111065
Boaz S.A.	111044	Danir B S.A.	111072
Born Investments S.A.	111045	Dartagnan International S.A.	111065
BS Invest	111045	Dartagnan Luxembourg S.A.	111065
Budde Trockenbau S.à r.l.	111045	Davidson Value	111048
BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l.	111046	D Chateau VII S.à r.l.	111064
Calparts S.à r.l.	111060	Delux Einrichtungen S.A.	111047
Capfields s.a.	111063	E.A.A. 2008 S.A.	111042
Carling Lake Sàrl	111047	EMF Luxembourg S.A.	111059
Carp Holding S.à r.l.	111066	Eurocil Luxembourg S.A.	111065
C Chateau VII S.à r.l.	111046	Gipafin S.à r.l.	111032
Central Plaza S.A.	111048	Kayalov Holdings S.à r.l.	111066
Chauffage Moderne S.A.	111046	LSH II CO	111072
Cinq Pinede. S.à r.l.	111064	Midas Holdco III S.à r.l.	111053
Communication Bilingual Center S.à r.l.	111050	Milan E-Ventures S.A.	111069
Concept Beauté S.A.	111064	Monet International Investment S.à r.l. .	111060
Convivium Capital S.à r.l.	111066	Peiperita S.A.	111045
Corsair III Benelux Investments S.à r.l. ...	111048	Société Nouvelle de Participations S.A. .	111064
Corsair III European Investments S.à r.l.	111052	Superior SPF	111044
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	111052	Tefram S.A.	111061
Corsair III Investments International S.à r.l.	111059	Tishman Speyer Karlshofe S.à r.l.	111039
		UK Students Hammersmith S.à r.l.	111063

Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.446.

In the year two thousand and twelve, on the third of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The public limited company ("société anonyme") LUDO S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 80935, (hereinafter, "Ludo");

2) The public limited company ("société anonyme") MIRAR S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 81543, (hereinafter, "Mirar"); and

3) The public limited company ("société anonyme") Rigel Luxembourg S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 80944, (hereinafter, "Rigel").

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

I. The appearing parties declare that they are the partners, representing the entire share capital of BELLATRIX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 79446, with a share capital of twenty five million Euro (EUR 25,000,000.-), (the "Company"), incorporated by a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, under the name Bellatrix Holding S.A., on 30 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 518, page 24840, dated 10 July 2001.

II. The articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of the said notary Gérard LECUIT, dated 20 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 709, page 33990, dated 8 May 2002.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

(1) Removal of the distinction between A Shares and B Shares.

(2) Creation of two classes of shares, the Ordinary Shares and the Preference shares. Allocation of such shares as follows:

Five hundred thirty-eight thousand, four hundred sixty (538,460) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25), each owned by LUDO S.A. shall be converted into four hundred thirty-eight thousand, four hundred sixty (438,460) Ordinary Shares and one hundred thousand (100,000) Preferred Shares;

Two hundred thirty thousand, seven hundred seventy (230,770) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25), each owned by MIRAR S.A. shall be converted into two hundred twenty thousand seven hundred seventy (220,770) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares; and

Two hundred thirty thousand, seven hundred seventy (230,770) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25), each owned by Rigel Luxembourg S.A. shall be converted into two hundred twenty thousand seven hundred seventy (220,770) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares;

(3) Adding a provision into the Articles of Association, pursuant to which Preferred Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares if sold by a holder to any person who, with regards to that holder, is not a controlled, controlling and/or subject to joint control.

(4) Adding a provision into the Articles of Association providing a preferential right to distributions for holders of Preference Shares.

Firstly: From the net profit, after deduction of the 5 % legal reserve, and after deduction of any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company, 39% shall be distributed equally among the holders of the Preference Shares.

Secondly: The remaining distributable profit (including any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities directly or indirectly held by the Company) shall be distributed equally among all holders of Ordinary and Preference Shares, in accordance with their respective shareholdings.

This preferential right to distribution of dividends shall apply for profits generated until and including the financial year ending on 31 December 2016 and shall automatically expire after such date.

(5) Provision of the possibility to distribute interim dividends.

(6) Restatement of some of the articles of the Articles of Association to reflect the above decisions.

(7) Miscellaneous.

IV. Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy-holder, having reviewed and approved an advanced draft of this deed, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to remove the distinction between A Shares and B Shares. Thus, all the shares shall be deemed ordinary shares.

Second resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to convert the current share capital of the Company, represented by ordinary shares, from ordinary shares to Ordinary Shares and Preferred Shares as follows:

Five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty (538,460) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), each owned by Ludo, shall be converted into four hundred thirty-eight thousand, four hundred sixty (438,460) Ordinary Shares and one hundred thousand (100,000) Preferred Shares;

Two hundred thirty thousand seven hundred seventy (230,770) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), each owned by Mirar, shall be converted into two hundred twenty thousand seven hundred seventy (220,770) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares;

Two hundred thirty thousand seven hundred seventy (230,770) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), each owned by Rigel shall be converted into two hundred twenty thousand seven hundred seventy (220,770) Ordinary Shares and ten thousand (10,000) Preferred Shares;

The new Ordinary Shares and Preferred Shares will have those rights and features as set out in the articles of association as they will be amended pursuant to the Resolutions hereafter.

Third resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to restate the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the previous resolutions and to give it the following content:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at twenty-five million Euro (25,000,000.- EUR), represented by eight hundred eighty thousand (880,000) Ordinary Shares and one hundred twenty thousand (120,000) Preference Shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each."

Fourth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves that the second paragraph of article 6 becomes a new Article 7, replacing the current article 7 which shall be removed. The title of the new article 7 shall be "Premium Account".

Fifth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to restate the first paragraph of article 9, so as to reflect the previous resolutions and to give it the following content:

"Notwithstanding what is said at article 25, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners."

Sixth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves that Preferred Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares if sold to any person who, with regards to that holder, is not a controlled person, controlling and/or person subject to joint control. For this purpose, "control" means, with regards to a person, (a) a person in which in fact another person holds the majority of the vote in the ordinary partners' meeting; (b) a person in which in fact another person holds votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary partners' meeting; (c) a person in which in fact another person is entitled, pursuant to an agreement or a clause of the bylaws, to exercise a dominant influence, when the applicable law allows such agreements or clauses; (d) a person in which another person in fact, on the basis of agreements with other partners, holds alone votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary partners' meeting.

Seventh resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to add a new paragraph at the end of article 11 of the Articles so as to reflect the previous resolution and to give it the following content:

" **11.3.** Preferred Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares if sold to any person who, with regards to the selling partner, is not a controlled person, controlling and/or person subject to joint control. For this purpose,

"control" means, with regards to a person, (a) a person in which in fact another person holds the majority of the vote in the ordinary partners or shareholders' meeting; (b) a person in which in fact another person holds votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary partners or shareholders' meeting; (c) a person in which in fact another person is entitled, pursuant to an agreement or a clause of the bylaws, to exercise a dominant influence, when the applicable law allows such agreements or clauses; (d) a person in which another person in fact, on the basis of agreements with other partners or shareholders, holds alone votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary partners or shareholders' meeting."

Furthermore, the general meeting of partners resolves to correct the sequencing of the numbering of the two first paragraphs of article 11. Paragraph 10.1 becomes 11.1 and Paragraph 10.2 becomes 11.2.

Eighth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to amend the provisions with regards to the distribution of dividends. Namely:

Any Distributions shall be made to the Partners in the following manner and order of priority.

Firstly From the net profit, after deduction of the 5 % legal reserve (to the extent applicable, in accordance with article 72 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915), and after deduction of any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company, 39% shall distributed equally among the holders of the Preference Shares.

Secondly The remaining distributable profit (including any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company) shall be distributed equally among all holders of Ordinary and Preference Shares, in accordance with their respective shareholdings.

This preferential right to distribution of dividends shall apply for profits generated until and including the financial year ending on 31 December 2016 and shall automatically expire after such date.

Ninth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to add provisions allowing for the distribution of interim dividends.

Tenth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to restate article 25 of the Articles so as to reflect the previous resolutions and to give it the following content:

"The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

Any Distributions shall be made to the Partners in the following manner and order of priority.

Firstly After deduction of any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company, 39% shall distributed equally among the holders of the Preference Shares.

Secondly The remaining distributable profit (including any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company) shall be distributed equally among all holders of Ordinary and Preference Shares, in accordance with their respective shareholdings.

This preferential right to distribution of dividends shall apply for profits generated until and including the financial year ending on 31 December 2016 and shall automatically expire after such date.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) an interim statement of accounts is established by a manager;
- (ii) this statement of accounts, including deferred dividends or special reserves show that sufficient funds are available;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of partners;
- (iv) the above decision is taken only to the extent that assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Eleventh resolution

Nothing else being on the Agenda, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme LUDO S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80935, (ci-après, "Ludo");

2) La société anonyme MIRAR S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81543, (ci-après, "Mirar");
et

3) La société anonyme Rigel Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80944, (ci-après, "Rigel");

Toutes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

I. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés, représentant l'intégralité du capital social de BELLATRIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79446, avec un capital social de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-), (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518, page 24840, du 10 juillet 2001.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») furent pour la dernière fois modifiés suivant acte dudit notaire Gérard LECUIT, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 709, page 33990, daté du 8 mai 2002.

III. Les parties comparantes, telles que représentées, ont déclaré être informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Suppression de la distinction entre parts sociales de classe A et parts sociales de classe B.

(2) Création de deux classes de parts sociales, les Parts Sociales Ordinaires, et les Parts Sociales Préférentielles, allocation des Parts Sociales de la façon suivante:

Cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix (538.460) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune détenue par Ludo S.A., seront converties en quatre cent trente-huit mille quatre cent soixante (438.460) Parts Sociales Ordinaires et cent mille (100.000) Parts Sociales Préférentielles;

Deux cent trente mille sept cent soixante-dix (230.770) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune détenue par Mirar S.A., seront converties en deux cent vingt mille sept cent soixante-dix (220.770) Parts Sociales Ordinaires et dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles; et

Deux cent trente mille sept cent soixante-dix (230.770) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune détenue par Rigel Luxembourg S.A., seront converties en deux cent vingt mille sept cent soixante-dix (220 770) Parts Sociales Ordinaires et dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles.

(3) Ajout d'une disposition dans les statuts de la Société, en vertu de laquelle les Parts Sociales Préférentielles seront automatiquement converties en Parts Sociales Ordinaires en cas de vente à toute personne qui, par rapport à l'associé cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant et / ou soumis à un contrôle commun.

(4) Ajout d'une disposition dans les statuts de la Société, conférant un droit préférentiel de distributions aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles selon les modalités suivantes:

Premièrement, du bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 39 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement, le bénéfice restant (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 décembre 2016 et expire automatiquement à cette date.»

(5) Ajout d'une disposition dans les statuts de la Société, en vertu de laquelle des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment.

(6) Modification de certains articles des statuts afin de refléter les décisions proposées.

(7) Divers.

IV. Ensuite, les parties comparantes, représentées comme il est dit, après avoir revu et approuvé un projet avancé du présent acte, ont demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de supprimer la distinction entre parts sociales de classe A et parts sociales de classe B. Dès lors, chaque part sociale sera considérée comme une part sociale ordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de convertir le capital social existant représenté en parts sociales ordinaires, en les transformant en parts sociales ordinaires et parts sociales préférentielles, de la façon suivante:

Cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix (538.460) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune détenue par Ludo, seront converties en quatre cent trente-huit mille quatre cent soixante (438.460) Parts Sociales Ordinaires et cent mille (100.000) Parts Sociales Préférentielles;

Deux cent trente mille sept cent soixante-dix (230.770) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune détenue par Mirar, seront converties en deux cent vingt mille sept cent soixante-dix (220.770) Parts Sociales Ordinaires et dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles; et

Deux cent trente mille sept cent soixante-dix (230.770) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune détenue par Rigel, seront converties en deux cent vingt mille sept cent soixante-dix (220.770) Parts Sociales Ordinaires et dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles.

Les nouvelles parts sociales et parts sociales préférentielles auront les droits et caractéristiques telle que cela relèvera des statuts modifiés conformément aux résolutions prises ci-après.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que l'article 6, alinéa premier, des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à vingt-cinq millions Euros (25.000.000,- EUR) représenté par huit cent quatre-vingt mille (880,000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune et par cent vingt mille (120,000) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que le deuxième paragraphe de l'article 6 devient un nouvel Article 7, en remplacement de l'actuel article 7 qui sera supprimé. Le nouvel article 7 sera intitulé «Compte de primes».

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que le premier paragraphe de l'article 9 sera récrit, afin de refléter les résolutions prises ci-avant, et de lui donner le contenu suivant:

«Nonobstant ce qui est dit à l'article 25, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que les Parts Sociales Préférentielles seront automatiquement transférées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport au cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords

ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre associés ou actionnaires, d'exercer une influence dominante dans les assemblées générales ordinaires d'associés ou actionnaires.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article 11 des statuts, afin de refléter la résolution précédente et de lui donner le contenu suivant:

« **11.3.** Les Parts Sociales Préférentielles seront automatiquement transférées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport au cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire d'associés ou actionnaires; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre actionnaires ou associés, d'exercer une influence dominante dans les assemblées générales ordinaires d'associés.»

Par ailleurs, l'assemblée générale des associés décide de corriger la séquence de la numérotation des deux premiers paragraphes de l'article 11. Le paragraphe 10.1. devient 11.1. et le paragraphe 10.2 devient 11.2.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier les dispositions relatives à la distribution de dividendes. Notamment:

Toutes distributions seront faites aux associés de la façon et selon l'ordre de priorité suivants:

Premièrement, du bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure où cela est prévu par l'article 72 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée. Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 39 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement, Le bénéfice restant (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 décembre 2016 et expire automatiquement à cette date.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de permettre la distribution de dividendes intérimaires.

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que l'article 25 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

«L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Toute distribution sera faite aux associés de la manière et selon l'ordre de priorité suivants:

Premièrement,

Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 39 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement,

Le bénéfice restant après distribution des 30 % aux détenteurs de parts sociales préférentielles (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 décembre 2016 et expire automatiquement à cette date.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous les conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par un gérant;

(b) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

(c) La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;

(d) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Onzième résolution

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110581/348.

(120149810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Gipafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.727.

In the year two thousand and twelve, on the third of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The public limited company ("société anonyme") PA BE 1 S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 48327;

2) The public limited company ("société anonyme") PA BE 2 S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 155406;

3) The public limited company ("société anonyme") PA BE 3 S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 155407;

4) The public limited company ("société anonyme") PA BE 4 S.A., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 155408; and

5) The private limited liability company (société à responsabilité limitée) BELLATRIX S.à r.l., established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 79446.

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of five proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

I. The appearing parties declare that they are the partners, representing the entire share capital of GIPAFIN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies

Registry of Luxembourg, section B, under number 59727, with a share capital of nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-eight thousand Euros (EUR 999,998,000.-), (the "Company"), incorporated by a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, under the name Gipafin Holding S.A., on 19 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 528, page 25331, dated 26 September 1997.

II. The articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of the said notary Francis KESSELER, dated 21 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2001, page 96013, dated 25 September 2010.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

(1) Removal of the distinction between A Shares and B Shares.

(2) Creation of two classes of shares, the Ordinary Shares and the Preference shares. Allocation of such shares as follows:

Five hundred twenty five (525) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 1 S.A., shall be converted into two hundred fifty five (255) Ordinary Shares and two hundred seventy (270) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 2 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 3 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 4 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares; and

One thousand nine hundred fifty (1,950) ordinary shares without par value, each owned by BELLATRIX S.a r.l., shall be converted into one thousand six hundred fifty (1,650) Ordinary Shares and three hundred (300) Preferred Shares.

(3) Adding a provision into the Articles of Association, pursuant to which Preferred Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares if sold by a holder to any person who, with regards to that holder, is not a controlled, controlling and/or subject to joint control.

(4) Provision of a preferential right to dividends for holder of Preference Shares.

Firstly: From the net profit, after deduction of the 5 % legal reserve, and after deduction of any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company, 30% shall be distributed equally among the holders of the Preference Shares.

Secondly: The remaining distributable profit (including any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company) shall be distributed equally among all holders of Ordinary and Preference Shares, in accordance with their respective shareholdings.

This preferential right to distribution of dividends shall apply for profits generated until and including the financial year ending on 31 January 2017 and shall automatically expire after such date.

(5) Restatement of some of the articles of the Articles of Association to reflect the above decisions.

(6) Miscellaneous.

IV. Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxy holder, having reviewed and approved an advanced draft of this deed, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to remove the distinction between A Shares and B Shares. Thus, all the shares shall be deemed ordinary shares.

Second resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to convert the current share capital of the Company, from ordinary shares to Ordinary Shares and Preferred Shares as follows:

Five hundred twenty five (525) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 1 S.A., shall be converted into two hundred fifty five (255) Ordinary Shares and two hundred seventy (270) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 2 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 3 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares;

One hundred seventy-five (175) ordinary shares without par value, each owned by PA BE 4 S.A., shall be converted into one hundred sixty-five (165) Ordinary Shares and ten (10) Preferred Shares; and

One thousand nine hundred fifty (1,950) ordinary shares without par value, each owned by BELLATRIX S.à r.l., shall be converted into one thousand six hundred fifty (1,650) Ordinary Shares and three hundred (300) Preferred Shares;

The new Ordinary Shares and Preferred Shares will have those rights and features as set out in the articles of association as they will be amended pursuant to the Resolutions hereafter.

Third resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to restate the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the previous resolutions and to give it the following content:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ordinaires sans valeur nominale et par six cent (600) parts sociales préférentielles sans valeur nominale.»

Fourth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves to restate the first paragraph of article 8, so as to reflect the previous resolutions and to give it the following content:

«Sous réserve de ce qui est dit à l'article 24, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.»

Fifth resolution

The general meeting of partners unanimously resolves that Preferred Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares if sold to any person who, with regards to that holder, is not a controlled person, controlling and/or person subject to joint control. For this purpose, "control" means, with regards to a person, (a) a person in which in fact another person holds the majority of the vote in the ordinary shareholders' or partners' meeting; (b) a person in which in fact another person holds votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary shareholders' or partners' meeting; (c) a person in which in fact another person is entitled, pursuant to an agreement or a clause of the bylaws, to exercise a dominant influence, when the applicable law allows such agreements or clauses; (d) a person in which another person in fact, on the basis of agreements with other partners or shareholders, holds alone votes sufficient to exercise a dominant influence in the ordinary shareholders' or partners' meeting.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to add a new paragraph at the end of article 10 of the Articles so as to reflect the previous resolution and to give it the following content:

« **10.3.** Les parts sociales préférentielles sont automatiquement transformées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport au cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre actionnaires, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses;»

Seventh resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to amend the provisions with regards to the distribution of dividends. Namely:

Any Distributions shall be made to the Shareholders in the following manner and order of priority.

Firstly, From the net profit, after deduction of the 5 % legal reserve (to the extent applicable, in accordance with article 72 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915), and after deduction of any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company, 30% shall distributed equally among the holders of the Preference Shares.

Secondly, The remaining distributable profit (including any extraordinary profit generated through the sale of participations in entities held directly or indirectly by the Company) shall be distributed equally among all holders of Ordinary and Preference Shares, in accordance with their respective shareholdings.

This preferential right to distribution of dividends shall apply for profits generated until and including the financial year ending on 31 January 2017 and shall automatically expire after such date.

Eight resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to restate article 24 of the Articles so as to reflect the previous resolutions and to replace them by the following content:

«L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social. Le surplus recevra l'affectation suivante:

Toutes les distributions seront faites aux Associés de la manière et dans l'ordre de priorité suivants.

Premièrement,

Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues par la Société, 30 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement,

Le bénéfice restant après distribution des 30 % aux détenteurs de parts sociales préférentielles (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 janvier 2017 et expire automatiquement à cette date.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Ninth resolution

Nothing else being on the Agenda, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) La société anonyme PA BE 1 S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48327;
- 2) La société anonyme PA BE 2 S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155406;
- 3) La société anonyme PA BE 3 S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155407;
- 4) La société anonyme PA BE 4 S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155408; et
- 5) La société à responsabilité limitée BELLATRIX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79446.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

I. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés, représentant l'intégralité du capital social de GIPAFIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59727, avec un capital social de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 999,998,000.-), (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, sous le nom de Gipafin Holding S.A., le 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528, page 25331, du 26 septembre 1997.

II Les statuts de la Société (les «Statuts») furent pour la dernière fois modifiés suivant acte dudit notaire Francis KESSELER, daté du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2001, page 96013, daté du 25 Septembre 2010.

III. Les parties comparantes, telles que représentées, ont déclaré être informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Suppression de la distinction entre parts sociales de classe A et parts sociales de classe B.

(2) Création de deux classes de parts sociales, les Parts Sociales Ordinaires, et les Parts Sociales Préférentielles, allocation des Parts Sociales de la façon suivante:

Cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 1 S.A., seront converties en deux cent cinquante-cinq (255) Parts Sociales Ordinaires et deux cent soixante-dix (270) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 2 S.A. seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 3 S.A. seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 4 S.A. seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles; et

Mille neuf cent cinquante (1950) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par BELLATRIX S.à r l. seront converties en mille six cent cinquante (1650) Parts Sociales Ordinaires et trois cent (300) Parts Sociales Préférentielles.

(3) Ajout d'une disposition dans les statuts de la Société, en vertu de laquelle les Parts Sociales Préférentielles seront automatiquement converties en Parts Sociales Ordinaires en cas de vente à toute personne qui, par rapport à l'associé cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant et / ou soumis à un contrôle commun.

(4) Ajout d'une disposition dans les statuts de la Société, conférant un droit préférentiel de distributions aux porteurs de Parts Sociales Préférentielles selon les modalités suivantes:

Premièrement, du bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 30 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement, le bénéfice restant (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 décembre 2016 et expire automatiquement à cette date.»

(5) Modification de certains articles des statuts afin de refléter les décisions proposées.

(6) Divers.

IV. Ensuite, les parties comparantes, représentées comme il est dit, après avoir revu et approuvé un projet avancé du présent acte, ont demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de supprimer la distinction entre parts sociales de classe A et parts sociales de classe B. Dès lors, chaque part sociale sera considérée comme une part sociale ordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de convertir le capital social existant représenté en parts sociales ordinaires, en les transformant en parts sociales ordinaires et parts sociales préférentielles, de la façon suivante:

Cinq cent vingt-cinq (525) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 1 S.A., seront converties en deux cent cinquante-cinq (255) Parts Sociales Ordinaires et deux cent soixante-dix (270) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 2 S.A., seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 3 S.A., seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles;

Cent soixante-quinze (175) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par PA BE 4 S.A., seront converties en cent soixante-cinq (165) Parts Sociales Ordinaires et dix (10) Parts Sociales Préférentielles; et

Mille neuf cent cinquante (1.950) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, chacune détenue par BELLATRIX S.à r l., seront converties en mille six cent cinquante (1.650) Parts Sociales Ordinaires et trois cent (300) Parts Sociales Préférentielle.

Les nouvelles parts sociales et parts sociales préférentielles auront les droits et caractéristiques telle que cela relèvera des statuts modifiés conformément aux résolutions prises ci-après.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que l'article 6, alinéa premier, des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (999.998.000,- EUR) représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ordinaires sans valeur nominale et par six cent (600) parts sociales préférentielles sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que le premier paragraphe de l'article 8 sera récrit, afin de refléter les résolutions prises ci-avant, et de lui donner le contenu suivant:

«Nonobstant ce qui est dit à l'article 24, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que les Parts Sociales Préférentielles seront automatiquement transférées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport au cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre associés ou actionnaires, d'exercer une influence dominante dans les assemblées générales ordinaires d'associés ou actionnaires.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article 10 des statuts, afin de refléter la résolution précédente et de lui donner le contenu suivant:

« **10.3.** Les parts sociales préférentielles sont automatiquement transformées en parts sociales ordinaires si elles sont cédées à une personne qui, par rapport à l'associé cédant, n'est pas contrôlée, contrôlant ou assujettie au même contrôle. Dans ce contexte, il faut entendre par contrôle d'une personne par rapport à une autre personne, le fait, dans les faits (a) qu'une personne détient dans une autre personne, la majorité des droits de vote à une assemblée générale ordinaire d'associés ou actionnaires; (b) qu'une personne détient dans une autre personne, des droits de votes suffisants pour exercer une influence dominante à une assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires de cette personne; (c) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, selon un accord ou une clause dans ses statuts, d'exercer une influence dominante, chaque fois que la loi autorise de tels accords ou clauses; (d) que par rapport à une personne, une autre personne est en droit, en vertu d'un accord entre associés ou actionnaires, d'exercer une influence dominante dans les assemblées générales ordinaires d'associés.»

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier les dispositions relatives à la distribution de dividendes. Notamment:

Toutes distributions seront faites aux associés de la façon et selon l'ordre de priorité suivants:

Premièrement, du bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure où cela est prévu par l'article 72 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée. Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 30 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement, le bénéfice restant (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 janvier 2017 et expire automatiquement à cette date.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité que l'article 24 des statuts sera désormais rédigé comme suit: «L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social. Le surplus recevra l'affectation suivante:

Toute distribution sera faite aux associés de la manière et dans l'ordre de priorité suivants.

Premièrement,

Après déduction d'un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, 30 % sera distribué parmi les détenteurs de parts sociales préférentielles.

Deuxièmement,

Le bénéfice restant après distribution des 30 % aux détenteurs de parts sociales préférentielles (incluant un éventuel bénéfice extraordinaire provenant de la cession de participations dans des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société) sera distribué entre tous les détenteurs de parts sociales ordinaires et préférentielles au pro rata de leur détention.

Le droit à un droit préférentiel de distribution de dividendes au bénéfice des détenteurs de parts sociales préférentielles s'applique aux bénéfices générés jusqu'à la fin de l'année comptable prenant fin le 31 janvier 2017 et expire automatiquement à cette date.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Neuvième résolution

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC/2012/37837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110738/352.

(120149832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.633.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of seventy-seven thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 77.925,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.374 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 21, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l." (hereinafter, the Company or the Absorbing Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.378, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2555, dated November 9, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated January 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 754 dated March 21, 2012.

II. The Company's share capital is set at six million six hundred thirty-three thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265.358) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1880 of July 28, 2012, according to which the Company shall absorb Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), established and existing under German law, having its business address at Mainzer Landstrasse 46, D-60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the commercial register of the local court Frankfurt am Main under HRB 80213 (the Absorbed Company, collectively referred to with the Company as the Merging Companies), with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) represented by one (1) share with a nominal value of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) each (hereafter the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its sole shareholder enacted pursuant to a deed of the German notary on the date hereof, the Absorbed Company has purely and simply approved the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on July 23, 2012, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on July 23, 2012 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1880 of July 28, 2012.

b) According to article 266 (5) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies resolved to waive the examination of the Merger Plan by independent experts and the expert report.

c) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

d) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company will merge by absorption with the Absorbed Company which will contribute to the Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company being transferred to the Company;
- b) the Absorbed Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Absorbed Company by virtue of the Merger as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder (i) being the sole shareholder of both the Absorbing Company and the Absorbed Company and (ii) having, in its capacity as shareholder of the Absorbed Company, waived the allocation of new shares of the Absorbing Company, acknowledges that as consequence of the merger contribution of the Absorbed Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder and that there will be no payment in cash.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications (except the publication of this deed) relating thereto have been lawfully and completely fulfilled.

The Merger shall become effective between the Merging Companies and vis-à-vis third parties with the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of this deed in accordance with article 237 ter (1) of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (€ 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.374 (l'Associé Unique),

ici représenté par M. Richard Fauvel, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.» (ci-après, la Société ou la Société Absorbante), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.378, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger,

notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2555 en date du 9 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, le notaire instrumentant, reçu en date du 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 754 du 21 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 23 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1880 du 28 juillet 2012, selon lequel la Société doit absorber Tishman Speyer Karlshoefe GP GmbH, une société à responsabilité limitée de droit Allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son lieu d'activité à Mainzer Landstrasse 46, D-60325 Frankfurt sur le Main, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la cour locale de Frankfurt sur le Main sous HRB 80213 (la Société Absorbée, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), ayant un capital social entièrement libéré de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00), représenté par une (1) part sociale de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) chacune (la Fusion).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès verbal a été établi en la forme authentique par le notaire Allemand ce jour même, la Société Absorbée a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion.

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 juillet 2012, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2012 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1880 du 28 juillet 2012.

b) Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont décidé de renoncer à l'examen du Projet de Fusion par des experts indépendants, et au rapport d'expert.

c) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

d) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par La Société de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société fusionne par voie d'absorption avec la Société Absorbée, laquelle apporte à la Société tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société;

b) la Société Absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion à compter du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique (i) étant l'associé unique à la fois de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et (ii) ayant, en sa capacité d'associé unique de la Société Absorbée, renoncé à l'attribution de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante, reconnaît que, suite à l'apport de fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique et qu'il n'y aura pas de paiement en numéraire.

Certificat de réalisation de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications (à l'exception de la publication du présent acte) y relatives ont été régulièrement accomplies,

La fusion produira ses effets entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers avec la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du présent acte, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 4 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11532. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117214/186.

(120157678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

E.A.A. 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.057.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.A.A. 2008 S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 139057, constituée en date du 2 juin 2008 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1561 du 25 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 5, Via Veneto, località Meledo, 36040 Sarego (VI), Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée décidant le transfert de siège.

3. Refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions prévues par la loi italienne sur la «Società Semplice» comprenant notamment le changement de dénomination de «E.A.A. 2008 S.A.» en «E.A.A. 2012, società semplice».

4. Délégation de pouvoirs afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en Italie pour organiser et officialiser ce transfert.

5. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Vicenza.

6. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Vicenza.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 5, Via Veneto, località Meledo, 36040 Sarego (VI), Italie et de lui faire adopter la nationalité italienne.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique, et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les statuts de la société feront l'objet d'une refonte complète, conformément au projet annexé au présent acte, ceci afin de les adapter aux dispositions prévues par la loi italienne sur la «Società Semplice». Cette refonte comprendra notamment le changement de dénomination de «E.A.A. 2008 S.A.» en «E.A.A. 2012, società semplice».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Giordano MALFERMO, né le 5 septembre 1950, à Arzignano (Vicenza), demeurant au 4, Galleria del Pozzo Rosso, code fiscal: MLF GDN 50P05 A459C, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Giordano MALFERMO, prénommé, est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Vicenza ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Vicenza.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au siège social de CF Corporate Services.

Sixième résolution

L'assemblée décide de soumettre toutes les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registrio Imprese») de Vicenza.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, C. GRUNDHEBER, M. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109129/100.

(120148031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Beiscent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEISCHENT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012106690/11.

(120145585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 147.905.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106700/9.

(120145999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106702/10.

(120146044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SUPERIOR SPF qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juin 2012.

Résolution:

L'assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs à savoir:

- Maître Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 et demeurant professionnellement à L- 2557 Luxembourg 18, rue Robert Stümper

- Maître Philippe Penning, avocat, né le 11 septembre 1968 et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg
18, rue Robert Stümper

- Monsieur René Moris, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 et demeurant à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat du commissaire aux comptes à savoir:

- Fiscalité Immobilière S.A. ayant son siège social à L-6975 Rameldange 28, Am Bounert.

Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012109440/24.

(120147650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Born Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORN INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106705/11.

(120145447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

BS Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BS INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2012106712/11.

(120145669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Budde Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6747 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106713/9.

(120145593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2012

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Giovanni Spasiano, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Gianguido Caligaris, demeurant à Via Motta 26, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur délégué;
M. Dominique Audia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Rossana Di Pinto, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 Rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012109356/23.

(120147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.892.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106715/10.

(120145391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

C Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106716/9.

(120145468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 mars 2012

L'assemblée réélit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

Mr. Roland DELVAUX, directeur, demeurant à Kleinbettingen.

L'assemblée réélit Commissaire pour un an:

La société DMS a ASSOCIES, S.à.r.l., 23, rue des Bruyères L - 1274 HOWALD.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit pour un an:

- Mme Nathalie MAIER Présidente,

- Mr. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué,

Confirme pour un an Mr. Roland DELVAUX en sa qualité de directeur, nomme Fondé de Pouvoir pour un an:

- Mme Valérie WEBER, 61, route d'Elange F - 57100 THIONVILLE

- Mr. Laurent HOMEL

et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée, en toutes circonstances, sans limitation, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'administrateur délégué, détenteur de la carte d'artisan.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature du directeur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature d'un fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes
Jacquot SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012109092/35.

(120147621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Carling Lake Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.640.

Les comptes annuels audités pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106720/11.

(120145981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Delux Einrichtungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 43.221.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue en date du 23 novembre 2011, à SCHIFFLANGE, rue Denis Netgen, 24*

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 novembre 2011, à SCHIFFLANGE, rue Denis Netgen, 24, que:

1) Monsieur Raymond KALPERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4630 SOUMAGNE, rue Paul d'Adrimont, 76, est reconduit, dans ses fonctions d'administrateur, respectivement dans ses fonctions d'administrateur-délégué, rétroactivement à partir de l'assemblée générale annuelle de 2006, pour une durée de 6 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

2) La société B.I.G., BUSINESS INVEST GESTION s.a., sise à L-4025 ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Belvaux, 30, est nommée aux fonctions d'administrateur, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

3) Madame Jeanne HERMES, sans état, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25, est nommée aux fonctions d'administrateur, rétroactivement à partir du 14 avril 2011, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4) La démission de Monsieur Patrick MESKENS, de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

5) Le mandat d'administrateur donné à Madame Bernadette WETZELS n'est plus reconduit.

6) Le mandat de commissaire aux comptes donné à BURCO s.a. n'est plus reconduit après le 31/12/2010.

7) INTARIS - Salaires et Gestion sàrl, sise à L-7540 ROLLINGEN, rue de Luxembourg, 113, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, rétroactivement à partir de l'exercice 2011, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2012.

Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2012109117/29.

(120147990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Central Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106724/10.

(120145505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106729/11.

(120145923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en abrégé AFME AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 132.895.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 juillet 2012 que le commissaire aux comptes VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B154843, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été remplacé par CONCI-LIUM S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B161634, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012107200/16.

(120146320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Davidson Value, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 18, rue Pierre Neiertz.

R.C.S. Luxembourg B 169.018.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur David DEREGNAUCOURT, dirigeant de sociétés, né à Somain (France), le 5 avril 1970, demeurant au 56, route de Faily, F-59165 Auberchicourt,

ici représenté par:

Monsieur Olivier KUCHLY, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Auberchicourt (France), le 25 juillet 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'associée unique (l'«Associé») de la société «Davidson Value» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 18, rue Pierre Neiertz,

L-4011 Soleuvre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.018, constituée suivant acte notarié en date du 21 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1608 du 27 juin 2012.

Laquelle partie comparante, agissant ainsi en sa qualité d'associé unique, représentant dès lors l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent vingt-huit mille dix euros (128.010,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (30.000,- EUR) à un montant de cent cinquante-huit mille dix euros (158.010,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre à cet effet et afin de réaliser ladite augmentation de capital, quatre mille deux cent soixante-sept (4'267) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente euros (30,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Olivier Kuchly, prénommé, s'est présenté en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé unique Monsieur David DEREGNAUCOURT, prénommé, en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur») en vertu de la procuration prémentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quatre mille deux cent soixante-sept (4.267) parts sociales nouvellement émises par la Société à leur valeur nominale de trente euros (30,- EUR) chacune, par un apport en nature consistant en l'apport de deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de deux cent vingt euros (220,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de mille actions (1.000) du capital social souscrit de la société «SPHERE TECH EUROPE», une société par actions simplifiée avec un capital social souscrit de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR), constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 14, rue des Entrepreneurs, F-59124 Escaudain (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes (France) sous le numéro 417 551 793.

Les deux cent cinquante (250) actions ainsi apportées sont évaluées à une somme totale de cent vingt-huit mille dix euros (128.010,- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription, l'existence de l'apport en nature et sa valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

Il résulte d'une déclaration signée par Monsieur David DEREGNAUCOURT et Monsieur Charles PLATTEAU, en leur qualité respective de directeur général et de président de la société de droit français SPHERE TECH EUROPE, précitée que les actions de la société française apportées en nature sont libres de tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société. Cette déclaration restera annexée aux présentes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE-HUIT MILLE DIX EUROS (158.010,- EUR) représenté par CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (5.267) parts sociales d'une valeur nominale TRENTE EUROS (30,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10495. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012107298/71.

(120146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Communication Bilingual Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165C, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.032.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le treize août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Sandrine BOUTEZ, indépendante, née à Schiltigheim (France) le 7 septembre 1973, demeurant à F-57800 Cocheren, 11b, rue de Hautvillers.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la formation, le coaching, le training, le recrutement et la consultation pour professionnels et particuliers.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "COMMUNICATION BILINGUAL CENTER s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Sandrine BOUTEZ, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Sandrine BOUTEZ, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165c, route de Longwy.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOUTEZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 août 2012. Relation: CAP/2012/3196. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012109098/139.

(120147623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III European Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106730/11.

(120145957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106731/11.

(120145859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Midas Holdco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.887.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Midas Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168966,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal in Luxembourg, on 1 August 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies or entities in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies or entities as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Midas Holdco III S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Midas Topco S.à r.l.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164777, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausenzwölf, den dritten Tag von August.

Vor uns Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

IST ERSCHIENEN:

Midas Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 168966,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in Luxemburg, am 1 August 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienenene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften oder juristische Personen, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe oder Gruppe von juristischen Personen wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Midas Holdco III S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirks kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Außenstellen und andere Niederlassungen können außerhalb Luxemburgs gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen, aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführersitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführersitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführersitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Midas Topco S.à r.l. vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendvierhundert Euros (EUR 1.400,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 6 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 31.000 Euro, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 164777, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. NOBLET und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37533. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. August 2012.

Référence de publication: 2012105764/323.

(120144254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106732/11.

(120145879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.710.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaire en date du 6 juillet 2012

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. MM. Vincent COINTEPAS et Georges SCHEUER ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. M. Michel JADOT a été reconduit dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

et

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 juin 2012

La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé chargé de l'audit des comptes de 2013.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMF Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012109158/22.

(120147966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Corsair III Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Investments International S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106733/11.

(120145905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Corsair III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106734/11.

(120145831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.623.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106737/10.

(120145390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Monet International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.829.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 500 parts de la société MONET INTERNATIONAL INVESTMENT S.à r.l. (représentant 100% du capital social de la Société.) conclu entre la société UNIVERSAL STARS LLC et Mr. Tufan Aytekin GÜLTEKIN en date du 2 août 2012 que:

- Mr. Tufan Aytekin GÜLTEKIN, né à Yeleme (Turquie) en date du 22 janvier 1962, résidant au Fener Mah. 1996 sk. Fener Konaklari 2/18 Muratpasa, Antalya, Turquie a acquis les 500 parts cédées par la société Universal Stars LLC et est désormais associé unique de la Société en date du 2 août 2012.

Faisant suite à la cession des 500 parts que UNIVERSAL STARS LLC détenait dans le capital social de la société MONET INTERNATIONAL INVESTMENT S.à r.l., UNIVERSAL STARS LLC n'est plus associé de la Société en date du 2 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MONET INTERNATIONAL INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012109308/22.

(120147787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Calparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 131.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CALPARTS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012106739/11.

(120145570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Tefram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 160.238.

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TEFRAM S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.238, constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1369 du 24 juin 2011 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur;

2. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet principal toutes prestations de conseil, d'assistance, de contrôle et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie et la gestion de tous projets dans le secteur de l'énergie renouvelable et non-renouvelable.

Elle aura également pour objet toutes activités de bio-ingénierie et biométrie.

La société aura en outre pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»;

3. Acceptation de la démission de la société BPH FINANCE S.A. de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société et nomination de Monsieur Antonio NICOTRA en son remplacement;

4. Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS de sa fonction de commissaire aux comptes et nomination de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. en son remplacement;

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été

signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, à l'adresse suivante: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet principal toutes prestations de conseil, d'assistance, de contrôle et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie et la gestion de tous projets dans le secteur de l'énergie renouvelable et non-renouvelable.

Elle aura également pour objet toutes activités de bio-ingénierie et biométrie.

La société aura en outre pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.».

Troisième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet au 8 août 2012 de la société BPH FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.675, de sa fonction d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Antonio NICOTRA, ingénieur chimiste, né le 31 mai 1950 à Catania (Italie), demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, en tant que nouvel administrateur-délégué.

La durée du mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet au 8 août 2012 de Monsieur Eric HERREMANS, employé, né le 3 juin 1941 à Bruges (Belgique), demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1371

Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.527, en tant que nouveau commissaire aux comptes.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend connaissance du changement d'adresse privée de deux administrateurs en fonction de la Société, à savoir:

- Monsieur Antonio NICOTRA, ingénieur chimiste, né le 31 mai 1950 à Catania (Italie), demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Madame Concetta SANFILIPPO, pensionnée, née le 3 janvier 1950 à Catania (Italie), demeurant à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Righeschi, J. Beggiato, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 août 2012. Relation: DIE/2012/9511. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012108898/131.

(120147238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

UK Students Hammersmith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.828.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 août 2012 que:

- UK STUDENTS JV S.A R.L., associé de la Société a transféré toutes les quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de catégorie A détenues dans la Société à UK Students IHC S.à r.l., une société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170441 et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulles, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- UK STUDENTS JV SA R.L., associé de la Société a transféré une (1) part sociale de catégorie B1 et une (1) part sociale de catégorie B2 détenue dans la Société à GENERATION CAMBRIDGE ONE LLP, une société enregistrée au Companies House sous le numéro OC353729 et ayant son siège social au 66 Chiltern Street, Londres, W1U 4JT, Royaume-Uni;

- UK STUDENTS JV S.A R.L., associé de la Société a transféré une (1) part sociale de catégorie B1 et une (1) part sociale de catégorie B2 détenue dans la Société à GENERATION CAMBRIDGE TWO LLP, une société enregistrée au Companies House sous le numéro OC353731 et ayant son siège social au 66 Chiltern Street, Londres, W1U 4JT, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109465/24.

(120148023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Capfields s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.696.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPFIELDS SA
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012106741/11.

(120145736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Cinq Pinede. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 117.576.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106753/9.

(120145931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Société Nouvelle de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 49.112.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012109401/23.

(120147833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Concept Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012106755/10.

(120145402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

D Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106760/9.

(120145469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Dartagnan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012106763/10.

(120145751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Eurocil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.149.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 août 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012:

Mr. Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Mr. Hartmut Karl Bergmann, avec adresse au 35, Neuhoefers Strasse, D-67065 Ludwigshafen, Allemagne,

Mr. Albrecht Johannes Krämer, avec adresse au 3A, Rheinauerstrasse, D-68782 Brüh, Allemagne,

Mme. Xenia Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Veuillez noter que le prénom officiel de Mme. Xenia Kotoula est Mme. Polyxeni Kotoula.

Il a été décidé de nommer KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Pour la société

Polyxeni Kotoula

Administrateur

Référence de publication: 2012109166/25.

(120148029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Dartagnan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012106765/10.

(120145829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Danaïdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.428.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANAÏDES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012106770/13.

(120145496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Kayalov Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.194.

Il résulte d'un premier transfert de parts en date du 30 Juin 2011 que l'associé unique de la Société, The Star of Kayalov Trust I, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

Dominique Cornwell, né le 1^{er} novembre 1930 à Paris et demeurant au 11, Avenue Générale Guisan, CH-1009 Pully, Suisse.

Les parts de la Société au 30 Juin 2011 étaient réparties comme suit:

Dominique Cornwell: 12.500 parts sociales

Il résulte d'un second transfert de parts en date du 1^{er} Juillet 2011 que l'associé unique de la Société, Dominique Cornwell, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société à:

The Kayalov Holdings Trust, un trust de droit étranger, constituée et régie en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 500 Stanton Christiane Road, Ops. 3, Floor 1, 19713-2107 Neward Delaware, Etats-Unis D'Amérique, représenté par ses trustees:

J.P. Morgan Trust Company of Delaware, un trust de droit étranger, constituée et régie en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 500 Stanton Christiane Road, Ops. 3, Floor 1, 19713-2107 Neward Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

Monsieur Thomas Schultz, avec adresse au 90, avenue C.F. Ramuz, CH-1009 Pully, Suisse;

Madame Helen Lovely Francis, avec adresse au 10, Stonewall Lane, USA – CT 06468 Monroe, Etats-Unis d'Amérique.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

J.P. Morgan Trust Company of Delaware, Helen Lovely Francis et Thomas Schulz en tant que trustees du Trust The Kayalov Holdings Trust: 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Août 2012.

Pour Kayalov Holdings S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012109254/31.

(120148007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Convivium Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Carp Holding S.à r.l.).

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.674.

In the year two thousand and twelve, on the third day of August.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CARP HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.674, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 31, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 903 of May 5, 2010, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is opened with Mr André SASSEL, administrator, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, in the Chair.

The chairman designates as secretary Mr André SASSEL, administrator, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

The meeting designates as scrutineer Mrs Mandy KERGER, employee, professionally residing in L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Change the denomination of the Company into “CONVIVIUM Capital S.A.R.L.” and to amend subsequently the article 3 of the articles of association of the Company;

2. Change the registered office of the Company and to amend subsequently the first paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company;

3. Dismissal of Mr Keimpe REITSMA as Manager of the Company with immediate effect;

4. Confirmation of the mandate of Mr Franciscus NABUURS as Manager;

5. Appointment of Mr Petrus van ELFEREN and Mr Antonius JANS as new Managers of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017;

6. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendancelist; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from “CARP HOLDING S.à r.l.” to “CONVIVIUM Capital S.A.R.L.” and to amend subsequently the article 3 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 3. “The Company is incorporated under the name of “CONVIVIUM Capital S.A.R.L.”.”

Second resolution

The general meeting decides to change the registered office of the Company from L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur to L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume and to amend subsequently the first paragraph of the article 4 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 4. (First paragraph). “The Company has its Head Office in the City of Diekirch.”

Third resolution

The general meeting resolves to dismiss Mr Keimpe REITSMA, residing professionally at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, as Manager of the Company with effect on 1st January 2012 and resolved to grant full discharges to this person for the performance of his duties as far as legally possible.

Fourth resolution

The general meeting resolved to confirm the mandate of Mr Franciscus NABUURS, born on 16 August 1958 in Wanroij, The Netherlands, with address at 7a Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorra, as Manager of the Company.

The mandate of Mr Franciscus NABUURS will end at the annual general meeting to be held in 2017.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint as new Managers of the Company with immediate effect for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017 the following persons:

- Mr Petrus van ELFEREN, born on 22 December 1958 in Nijmegen, The Netherlands, with address at Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, The Netherlands;

- Mr Antonius JANS, born on 28 March 1957 in Overasselt, The Netherlands, with address at Hoeweweg 22, 6613 AE Balgoij, The Netherlands.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour d'août.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CARP HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.674, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 5 mai 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur André SASSEL, administrateur, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur André SASSEL, administrateur, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Mandy KERGER, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "CONVIVIUM Capital S.A.R.L." et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

2 Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

3 Révocation de Monsieur Keimpe REITSMA en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

4 Confirmation du mandat de Monsieur Franciscus NABUURS en tant que gérant de la Société;

5 Nomination de Monsieur Petrus van ELFEREN et Monsieur Antonius JANS en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017;

6 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "CARP HOLDING S.à r.l." en "CONVIVIUM Capital S.A.R.L." et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. «La Société prend la dénomination de "CONVIVIUM Capital S.A.R.L."»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Diekirch.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Keimpe REITSMA, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, en tant que gérant de la Société au 1^{er} janvier 2012, et décide de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de M. Franciscus NABUURS, né le 16 août 1958 à Wanroij, Pays-Bas, domicilié à 7a Edifici Millenium, 100 AD EL Tarter, Canillo, Andorre, en tant que gérant de la Société.

Le mandat de M. Franciscus NABUURS prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017, les personnes suivantes:

- M. Antonius JANS, né le 28 mars 1957 à Overasselt, Pays-Bas, domicilié à Hoeweweg 22, 6613 AE Balgoij, Pays-Bas;
- M. Petrus van ELFEREN, né le 22 December 1958 à Nijmegen, Pays-Bas, domicilié à Hogewaldstraat 12, 6641 KE Beuningen, Pays-Bas.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Sassel, M. Kerger, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2012. Relation: DIE/2012/9232. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012106743/160.

(120145954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.478.

In the year two thousand twelve, on the ninth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Milan E-Ventures S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 78.478, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on the 23rd of October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of the 26th of April 2001,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1169 of the 18th of November 2004.

The Meeting is presided by Mr Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The Chairman appoints Mrs Sarah LOBO, master of commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary.

The Meeting elects Mrs Virginie DERAÏNS, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put into liquidation the company in accordance to Article 100 of Luxembourg law;
2. Approval of the liquidation plan as attached to the present convening notice;
3. Decision to appoint Berks Finance S.A., as liquidator of the company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) All the shares being in nominative form, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on 23rd July, 2012.

E) Closed, the attendance list let appear that 38,664 shares of the 74,807 shares issued (representing 51.6850 % of all shares issued), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to put into liquidation the company in accordance to Article 100 of Luxembourg law.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the liquidation plan as attached to the convening notice.

Third resolution

The Meeting decides to appoint "BERKS FINANCE", established and having its registered office in East 53rd Street, Marbella, MMG Building 2nd floor, Panama, inscribed in the Public Registry of Panama No. 609361, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Milan E-Ventures S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78478, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 26 avril 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1169 du 18 novembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître en sciences de gestion, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Présidente désigne Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise.
2. Approbation du plan de liquidation tel qu'il est joint au présent avis de convocation;
3. Décision de nommer Berks Finance S.A. comme liquidateur de la société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Toutes les actions étant sous la forme nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 23 juillet 2012.

E) Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que 38.664 sur les 74.807 actions (représentant 51,6850 % des actions émises) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de mettre la Société en liquidation conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le plan de liquidation tel qu'il est joint à l'avis de convocation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société "BERKS FINANCE S.A. établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG Building 2nd floor, Panama, inscrite au Registre Public de Panama No. 609361, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. M. STOFFEL, S. LOBO, V. DERAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2012. LAC/2012/38589. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106978/146.

(120145886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Danir B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.687.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012106771/11.

(120145605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 17/08/2012, n° L 120145189) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106965/11.

(120145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.
